

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Membres Présents :

Barbara COUTURIER, Maire,

ALQUIER Séverine, BARBIER Pascal, CANDIAL Sandra, DANCHÉ Éric, MONNEREAU Alain, Adjoints,

BLONDIAUX Tancrède, BOUSIQUE Fabrice, CARDAILLAC Jean-Christophe, CYPRYK Cécile, GERARDI Bertrand, JUTAN Sandrine, LALANDE André, LAPEYRONNIE Isabelle, MONTEIL Marie-Claude, MOREAU Stéphanie, PREVOST Julien, UBEL Barbara, VOISIN Guillaume, Conseillers municipaux.

<u>Secrétaire de séance</u> : FABRICE BOUSIQUE

AFFAIRES GENERALES: PRESENTATION PAR Mme LE MAIRE.

<u>Délibération 2020-02-5 - Proposition de créer 3 postes de « conseiller municipal délégué »</u>

Madame le Maire propose de créer 3 postes de conseiller délégué :

- 1 poste de conseiller municipal délégué aux affaires sociales,
- 1 poste de conseiller municipal délégué à la voirie, aux travaux et à la gestion du cimetière,
- 1 poste de conseiller municipal délégué à l'enfance/jeunesse information/communication.

Pour: 16 - Abstention: 3

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

La création de 3 postes de conseiller municipal délégué.

<u>Délibération 2020-02-6 - Election de trois conseillers municipaux délégués avec</u> attribution des fonctions

Madame le Maire, après la création des postes de conseillers municipaux, procède à l'appel à candidature pour désigner les conseillers :

Au poste de conseiller municipal délégué aux affaires sociales :

Madame Marie-Claude MONTEIL se porte candidate.

Madame Marie-Claude MONTEIL est élue conseillère déléguée aux affaires sociales.

<u>Au poste de conseiller municipal délégué à la voirie, aux travaux et à la gestion du</u> cimetière.

Monsieur Fabrice BOUSIQUE se porte candidat

Pour: 15 Blanc: 4

Monsieur Fabrice BOUSIQUE est élu conseiller municipal délégué à la voirie, aux travaux et à la gestion du cimetière.

<u>Au poste de conseiller municipal délégué à l'enfance/jeunesse - communication/information :</u>

Madame Sandrine JUTAN se porte candidate.

Pour: 16 Blanc: 3

Madame Sandrine JUTAN est élue conseillère municipale à l'enfance/jeunesse-communication/information.

Délibération 2020-02-7 - Mise en place des commissions permanentes

Madame le Maire présente les commissions permanentes mises en place, au nombre de 10,

Commission des finances, rapporteur Monsieur Pascal BARBIER,

Commission des affaires générales et ressources humaines, rapporteur Madame le Maire.

Commission des travaux, bâtiments et patrimoine, rapporteur Monsieur Alain MONNEREAU,

Commission information/communication - enfance/jeunesse, rapporteur Madame Séverine ALQUIER,

Commission développement durable, cadre de vie, environnement, rapporteur Monsieur Pascal BARBIER,

Commission urbanisme, planification, mobilité, habitat et cimetière, rapporteur Monsieur Éric DANCHÉ,

Commission vie associative – affaires scolaires : rapporteur Madame Sandra CANDIAL. Pour : 18 – Abstention : 1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et installent les commissions permanentes.

<u>Délibération 2020-02-8 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac</u> au sein du SIVUC « La Couronne - Nersac et Roullet Saint Estèphe »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein de l'assemblée délibérante du SIVUC « La Couronne-Nersac- Roullet Saint-Estèphe ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent ses représentants au sein du SIVUC « La Couronne-Nersac-Roullet Saint-Estèphe :

Titulaires : ALQUIER Séverine - CYPRYK Cécile

Suppléante : JUTAN Sandrine

<u>Délibération 2020-02-9 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac au sein du SIVU Maison de retraite - « La Couronne - Nersac - Roullet Saint Estèphe ».</u>

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein de l'assemblée délibérante du SIVU maison de retraite « La Couronne-Nersac- Roullet Saint-Estèphe ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent ses représentants au sein du SIVU maison de retraite « La Couronne-Nersac-Roullet Saint-Estèphe :

Titulaires : COUTURIER Barbara - DANCHÉ Éric - MONTEIL Marie-Claude

Suppléante : ALQUIER Séverine

<u>Délibération 2020-02-10 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac</u> au sein du SDEG 16.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein de l'assemblée délibérante du SDEG 16 (Syndicat Départemental et de Gaz de la Charente).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent ses représentants au sein de l'ATD 16.

Titulaire: BARBIER Pascal

Suppléant : BOUSIQUE Fabrice

<u>Délibération 2020-02-11 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac</u> au sein de l'ATD16.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein de l'assemblée délibérante de l'ATD 16 (Agence Technique Départementale de la Charente).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent ses représentants au sein de l'ATD 16.

Titulaire : DANCHÉ Eric Suppléant : BARBIER Pascal

<u>Délibération 2020-02-12 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac</u> au sein du Syndicat Mixte de la Fourrière 16.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte de la fourrière de la Charente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent ses représentants au sein de la fourrière de la Charente.

Titulaire: BOUSIQUE Fabrice

Suppléant : DANCHÉ Éric

<u>Délibération 2020-02-13 - Désignation d'un élu pour représenter la ville de Nersac</u> au sein de la SPL GAMA.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée délibérante SPL GAMA pour siéger à l'assemblée spéciale de la SPL GAMA, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL GAMA, au comité stratégique de Pilotage de la SPL GAMA et au comité technique de contrôle de la SPL GAMA.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent son représentant qui siègera aux 4 instances.

Administrateur : DANCHÉ Éric

<u>Délibération 2020-02-14 - Désignation d'un élu pour représenter la ville de Nersac</u> au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée délibérante du CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent son représentant au sein du CNAS.

Titulaire: COUTURIER Barbara

<u>Délibération 2020-02-15 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac au sein du conseil d'école maternelle Emile Roux.</u>

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein du conseil d'école maternelle Emile ROUX.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent ses représentants au sein du conseil d'école maternelle Emile ROUX.

Titulaires : COUTURIER Barbara - ALQUIER Séverine - JUTAN Sandrine

Suppléante : CANDIAL Sandra

<u>Délibération 2020-02-16 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac au sein du conseil d'école primaire Alfred de Vigny.</u>

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein du conseil d'école primaire Alfred de Vigny.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent ses représentants au sein du conseil d'école primaire Alfred de Vigny.

Titulaires : COUTURIER Barbara - CYPRYK Cécile -PREVOST Julien

Suppléante : CANDIAL Sandra

<u>Délibération 2020-02-17 - Désignation d'un élu pour représenter la ville de Nersac</u> au sein du *CAUE* de la *Charente*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation des représentants au sein de l'assemblée délibérante du CAUE 16.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent son représentant au sein du CAUE 16.

Titulaire: COUTURIER Barbara

<u>Délibération 2020-02-18 - Désignation d'un élu pour représenter la ville de Nersac en qualité de « correspondant défense » du ministère des armées.</u>

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un correspondant défense du ministère des armées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent son correspondant défense du ministère des armées.

Correspondant: GERARDI Bertrand.

<u>Délibération 2020-02-19 - Désignation d'un élu pour représenter la ville de Nersac en qualité de correspondant sécurité routière.</u>

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent son correspondant sécurité routière.

Correspondant : BARBIER Pascal.

<u>Délibération 2020-02-20 - Désignation des élus pour représenter la ville de Nersac</u> au sein du groupement de défense et de lutte contre les ennemis des cultures.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal après renouvellement général, doit procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée délibérante du groupement de défense et de lutte contre les ennemis des cultures.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent son représentant à l'assemblée délibérante du groupement de défense et de lutte contre les ennemis des cultures.

Titulaire : Fabrice BOUSIQUE.

<u>Délibération 2020-02-21 - Délibération portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).</u>

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire qui en est Président et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes (non membres du conseil municipal).

Madame le Maire propose de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à 8. 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire.

Pour: 17 Abstention: 2

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal fixent la composition du conseil d'administration du CCAS à 8 membres.

<u>Délibération 2020-02-22 - Délibération portant élection des membres du conseil d'administration du CCAS de la Ville de Nersac.</u>

Madame le Maire après avoir fixé le nombre de membres qui composera le conseil d'administration du CCAS, procède à l'élection des 4 membres élus au sein du conseil municipal.

Deux listes ont été présentées : La liste majorité composée de : Marie-Claude MONTEIL Cécile CYPRYK Stéphanie MOREAU Sandra CANDIAL

Le liste d'opposition composée de : André LALANDE Barbara UBFL

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Sont élus : Marie-Claude MONTEIL - Cécile CYPRYK - Stéphanie MOREAU -André LALANDE.

VIE ASSOCIATIVE: PRESENTATION PAR Mme SANDRA CANDIAL

<u>Délibération 2020-02-23 - Délibération pour l'attribution des subventions 2020 aux associations communales.</u>

Madame Sandra CANDIAL présente aux membres du conseil municipal le projet d'attribution des subventions aux associations communales. Il est rappelé que suite au COVID-19 plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement, afin de permettre aux collectivités d'assurer la continuité du service.

Il a donc été décidé d'attribuer aux associations communales une subvention à hauteur du montant versé en 2019 afin qu'elles ne rencontrent pas de difficulté de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer aux associations les mêmes montants qu'en 2019.

FINANCES: PRESENTATION PAR M. PASCAL BARBIER

Délibération 2020-02-24 - Délibération pour les indemnités des élus

Monsieur Pascal BARBIER présente les taux pour les indemnités des élus, en référence à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Taux proposé pour le Maire : 37.25 % (taux maximal 51.60 %)

Taux proposé pour les adjoints : 14.53 % (taux maximal 19.80 %)

Taux proposé pour les conseillers délégués : 6 % (Compris dans l'enveloppe du calcul de l'indemnité Maire et Adjoints).

Pour: 17 Abstention: 2

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver ces taux.

<u>Délibération 2020-02-25 - Délibération pour le vote des taux des taxes communales.</u>

Monsieur Pascal BARBIER présente les taux des taxes pour l'année 2020.

Taxe d'habitation : 11.98 %. Taxe foncière (bâti) : 21.18 %.

Taxe foncière (non bâti): 39.59 %.

Pascal BARBIER propose de maintenir les mêmes taux que les années précédentes sans augmentation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de maintenir les taux présentés.

<u>Délibération 2020-02-26- Délibération pour l'annulation des loyers communaux sur la période COVID-19.</u>

Monsieur Pascal BARBIER rappelle que suite à la situation du COVID-19 et ses conséquences, en particulier pour la fermeture de certains commerces et le confinement de la population, cette épidémie a entraîné une paralysie de l'économie qui a mis en difficulté l'ensemble des acteurs économiques. Il est proposé d'annuler les loyaux pour les baux commerciaux communaux, pour les locataires en ayant formulé la demande pour la période du 17 mars 2020 au 11 mai 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de se prononcer favorablement à la mesure d'annulation des loyers des baux commerciaux communaux pour ceux qui en ont formulé la demande pour la période du 17 mars 2020 au 11 mai 2020.

<u>Délibération 2020-02-27 - Délibération sur la convention avec le département de la Charente et la commune de Saint-Michel pour la participation financière aux dépenses d'entretien des gymnases.</u>

Monsieur Pascal BARBIER présente la convention à signer avec le Département de la Charente et la commune de Saint-Michel pour la participation financière aux dépenses d'entretien des gymnases. Il sera perçu par la commune de NERSAC une participation de 1 020.24 euros pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de se prononcer favorablement à la signature de cette convention .

<u>Délibération 2020-02-28 - Délibération sur le versement d'une redevance à la commune par GRDF au titre du contrat de concession de distribution publique de gaz naturel.</u>

Monsieur Pascal BARBIER présente le montant de la redevance annuelle versée par GRDF à la Ville de NERSAC d'un montant de 1 667.78 euros, concernant le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel sur la commune.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de percevoir le montant de cette redevance pour l'année 2020.

<u>Délibération 2020-02-29 - Délibération pour la dissolution de la régie de la Police Municipale.</u>

Monsieur Pascal BARBIER rappelle aux membres du conseil municipal qu'il existe sur la Ville de Nersac une régie d'état de recettes de la police municipale. Cette régie n'est plus utilisée depuis mai 2017, date à laquelle la police municipale a adhéré au dispositif PV-e (PV électronique), ce qui a permis de décharger partiellement les policiers municipaux d'un suivi administratif, comptable et financier.

Il est proposé de supprimer définitivement cette régie et d'abroger la nomination des régisseurs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de supprimer la régie et d'abroger la nomination des régisseurs.

RESSOURCES HUMAINES: PRESENTATION PAR Mme LE MAIRE

<u>Délibération 2020-02-30 - Délibération pour l'attribution des primes aux agents</u> municipaux suite au COVID 19.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 16 mars 2020, date de début du confinement suite à l'épidémie de COVID-19, les agents territoriaux de la commune ont continué d'assurer le service public. Soit en présentiel, soit en télétravail ou en astreinte de semaine.

A ce titre, Madame le Maire propose que soit versée à ces agents, et en fonction du temps de travail, la prime prévue par décret avec un montant maximum de 1000 €uros. Le montant de cette prime sera de 500 €uros à 1000 €uros, en fonction des missions exercées et au prorata du temps de travail.

Pour: 18 Abstention: 1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident le versement de cette prime aux agents concernés et au prorata du temps de travail.

Délibération 2020-02-31 - Délibération sur le travail partiel suite à avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de délibération instituant le temps de travail partiel pour les agents à temps complet ou non complet pour les quotités de 50%, 60%, 70%, 80% et 90%.

Le comité technique, instance paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente a donné un avis favorable le 14 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de donner un avis favorable à l'institution du temps partiel.

<u>Délibération 2020-02-32 - Délibération portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade suite à avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente.</u>

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de délibération concernant la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade. Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Pour faciliter le bon fonctionnement des services, tous les cas d'avancement et de grade ont été prévus.

Le comité technique, instance paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente a donné un avis favorable le 10 mars 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de fixer les ratios d'avancement de grade à 100%.

<u>Délibération 2020-02-33 - Délibération pour l'habilitation du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente pour participer à l'étude du contrat groupe des risques statutaires.</u>

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a souscrit un contrat assurant le risque statutaire des agents en cas d'arrêt maladie.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente se propose de lancer une consultation pour le renouvellement de contrat, celui en cours arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Madame le Maire précise que ce n'est qu'une étude, et que la collectivité n'a aucune obligation de souscription si les conditions ne conviennent pas.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de souscrire à cette étude.

<u>Délibération 2020-02-34 - Délibération portant sur la création d'un emploi à la maison de la petite enfance jusqu'au 31 décembre 2020.</u>

Madame Séverine ALQUIER informe les membres du conseil municipal que suite au départ d'un agent titulaire sur la structure, il est nécessaire et indispensable de procéder à un recrutement temporaire à temps non complet (17 h 30) pour la période du 31 août 2020 au 31 décembre 2020. Ce poste est créé dans l'attente du lancement d'une procédure de recrutement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la création de ce poste.

<u>Délibération 2020-02-35 - Délibération portant sur la création de 6 postes d'animateurs/animatrices pour l'accueil de loisirs pour la saison d'été 2020.</u>

Madame Séverine ALQUIER informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer 6 postes d'animateurs/animatrices pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pour cet été. Elle précise que ces postes ne seront pourvus qu'en cas de besoin. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la création de 6 postes d'animateurs/animatrices pour l'été 2020.

DIVERS: PRESENTATION par Madame le Maire

Madame le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local pour les membres du conseil municipal qui n'étaient pas présent lors du conseil municipal d'installation le jeudi 28 mai 2020.

Ouverture du conseil municipal : 19 h 00. Clôture du conseil municipal à : 20 heures 55.

Fait à Nersac, le 29 juin 2020.

Affiché en Mairie et sur les panneaux municipaux le : 30 juin 2020.

Barbara COUTURIER

Maire de la Ville de NERSAC